C.C.A.S.
Rue de l'Eglise
56780 ILE AUX MOINES

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-265601252-20260930-2026_24-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six
Le 28 septembre à 11h00
Le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Madame LE MAUFF Anne-Luce

Nombre de membres : 9
En exercice : 9
Présents : 9
Votants : 9

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Présents : Mr TATTEVIN Christophe, Mme LE MAUFF Anne-Luce, Mme DESMAREST Armelle, Mme PEDEZERT-RENAUX Laure, Mme ROBIN Michèle, Mme DATHANAT Mireille, Mme LANDEL Laurence.
Absents : Mme LE ROUX Catherine (Procuration à Mme LE MAUFF Anne-Luce), Mme LE MASNE Christine (Procuration à Mme ROBIN Michelle).

2026 24 - EHPAD – DECISION MODIFICATIVE DM 02/2026 – SECTION FONCTIONNEMENT

Considérant que la facturation mensuelle du CCAS à l'EHPAD au titre du remboursement du salaire de la directrice, d'un montant de 28 780€, doit être imputée en charges de personnel (chapitre 012) et non en charges à caractère général (chapitre 011) et suite au mail du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vannes, il convient en conséquence de procéder à une décision modificative afin d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2026, par virement de crédits du chapitre 011 vers le chapitre 012.

N° compte	Chapitre	Montant
6287	011– charge à caractère générale	-28 780 €
6215	012 – charge de personnel	+28 780€

Cette décision modificative n'a pas d'incidence sur l'équilibre général du budget, s'agissant d'un virement de crédits entre chapitres de la section de fonctionnement.

Après débat, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix), la décision modificative 02/2026 – section fonctionnement.

Pour copie conforme
Fait à l'Ile aux Moines,
Le 28/09/2026

Le Président, Christophe TATTEVIN

